



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 21 JUILLET 2025 - N° 2025/58

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 juillet 2025

Date d'affichage : 22 juillet 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Marc LIONARD, Carine MOULY, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Sophie BRODUT, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Lionel NORMANDIN et Claire LEGER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ghislaine GUILLEMAIN

OBJET : Abattoir communal – Validation de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de la commune en 2025 à la SECAM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la modernisation et la mise aux normes de l'abattoir, la prévention de la santé au travail du personnel est au cœur des préoccupations de la direction. Il était indispensable de procéder au remplacement du vérin pneumatique du poste de levage et au changement de la partie du rail aérien entre le poste de saignée et le poste suivant. Avec cette amélioration de poste de travail bien pensé et fonctionnel, le personnel pourra évoluer dans un environnement professionnel adapté à leurs besoins tout en préservant leur santé et réduire les coûts des arrêts de maladie par l'exploitant, la SECAM.

Cette modernisation de poste de travail se présente suivant le plan de financement ci-dessous :

AR Prefecture017-211702410-20250722-D20250758-DE
Reçu le 22/07/2025

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Mise en place d'un vérin pneumatique neuf pour la barre mobile existante au poste de levage (saignée des gros bovins)	18 360,00 €
Travaux de remplacement du résseau aérien existant par un résseau aérien entièrement neuf en résseau gros tirail acier	24 660,00 €
Coût HT	43 020,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant)	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
FNEAP (les abattoirs de proximité)	Acquis	43 020,00 €	34 416,00 €	80,00 %
Sous-total			34 416,00 €	
Autofinancement			8 604,00 €	20,00 %
Coût HT			43 020,00 €	

Ce projet présente une somme importante dont la SECAM, ne peut supporter seule cette dépense (8 604,00€ HT soit 10 325,00€ TTC).

Monsieur le Maire propose aux membres présents, que la commune apporte un soutien financier par une subvention exceptionnelle de 10 325,00€ à la SECAM.

Il propose que cette subvention soit versée en une seule fois (dépense au chapitre 65, à l'article de fonctionnement 65748 du BP 2025).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 325,00€ à la SECAM,
- **DE VALIDER** le versement de cette dépense de fonctionnement en une seule fois à la SECAM en 2025 sur le chapitre 65, article 65748 du BP 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de versement d'une subvention exceptionnelle à l'abattoir.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUR



La (Le) Secrétaire de séance,